



Fiche thématique

Luc Belot - Député de Maine-et-Loire



Mai 2015

Réforme du collège : mieux apprendre pour mieux réussir

La réforme du collège s'appuie sur des constats partagés : aujourd'hui, le collège ne garantit pas l'acquisition des valeurs et des savoirs fondamentaux. Il est insuffisamment adapté aux élèves et ne garantit plus la réussite de tous, ce constat fait l'unanimité. La réforme du collège s'est construite grâce au dialogue avec l'ensemble de la communauté éducative. Les évolutions que nous proposons s'appuient sur des expériences qui ont fait la preuve de leur efficacité dans les classes, avec les enseignants et les associations partenaires de l'école.

Depuis quinze ans, le nombre d'élèves en difficulté n'a cessé d'augmenter. À la fin du collège, **25 % des élèves ne maîtrisent pas les compétences de base en français, et 13 % celles qui sont nécessaires en mathématiques.** C'est pourquoi, la réforme s'attache à résoudre point par point les difficultés posées aujourd'hui :

- ➔ **Renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux** en combinant des apprentissages théoriques et pratiques, à travers un nouveau socle et des programmes pensés pour garantir la maîtrise du français, des mathématiques et de l'histoire.
- ➔ **Tenir compte des spécificités de chaque élève pour** permettre à chacun de réussir, à travers un **accompagnement personnalisé**, en groupes à effectifs réduits, de 3 heures en 6^{ème}, et d'au moins 1h en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. 4 000 postes équivalents temps plein seront créés pour répondre à ce besoin.
- ➔ **Donner aux collégiens de nouvelles compétences adaptées au monde actuel** : l'apprentissage des langues vivantes est renforcé avec l'enseignement de la LV1 dès le CP et de la LV2 dès la 5^{ème}.

■ Un accompagnement personnalisé pour tous les élèves

L'accompagnement personnalisé permet d'acquérir des méthodes, de progresser dans différentes matières, d'approfondir ses connaissances.

Cela représente **3 heures d'accompagnement par semaine en classe de sixième et au moins 1 heure dans les classes suivantes pour chaque élève.**

■ Plus d'heures en petits groupes

Nous le savons, les classes à effectifs réduits permettent aux élèves de plus participer et de mieux comprendre les cours. La réforme du collège instaure 60 heures pour le travail en groupes à effectifs réduits avec **4 000 postes d'enseignants créés pour accompagner ce travail en petits groupes.**

■ Une attention nouvelle portée au temps du collégien

Lorsque les journées sont trop denses et trop longues, les élèves n'arrivent plus à se concentrer. Avec la réforme du collège, **la journée de classe en 6ème ne dépasse pas six heures**, et dans la mesure du possible, la journée de classe au collège ne doit pas dépasser 7 heures. Avec la réforme du collège, on assure une pause à midi d'au moins 1h30 à chaque élève.

■ Un apprentissage renforcé des langues vivantes

Avec la réforme du collège, les élèves peuvent commencer la **1ère langue vivante dès le CP** et tous les élèves commencent l'apprentissage de **leur 2ème langue vivante en classe de 5ème**. Ce sont 54 heures supplémentaires en langue vivante 2 sur l'ensemble de la scolarité au collège pour tous les élèves.

■ Un enseignement renouvelé de la culture antique et des langues anciennes

L'enseignement des langues anciennes est maintenu : il est d'une heure par semaine en classe de cinquième, de deux heures en classe de quatrième et en classe de troisième pour ceux qui le souhaitent.

En parallèle, des cours sur les cultures de l'antiquité orientés vers l'histoire et les arts plastiques sont dispensés via les nouvelles matières interdisciplinaires.

■ Une organisation plus autonome pour les équipes pédagogiques

La réforme du collège donne de l'autonomie aux équipes pédagogiques pour la constitution des groupes à effectifs réduits, l'organisation de l'accompagnement personnalisé des élèves et l'organisation des enseignements pratiques interdisciplinaires.

Permanence parlementaire - 15 rue Voltaire - BP 55116 - 49051 Angers cedex 2 ☎ 02 41 87 95 95
Assemblée nationale - 126 rue de l'université - 75007 PARIS

✉ lbelot@assemblee-nationale.fr
f www.facebook.com/belot.luc.9

🐦 www.twitter.com/lucbelot

www.lucbelot.net